



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3108

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à la société Yoyo pour ses actions en faveur de l'amélioration du tri pour 2018-2019**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Frih

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3108**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à la société Yoyo pour ses actions en faveur de l'amélioration du tri pour 2018-2019**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon, compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, souhaite favoriser, en vue notamment d'atteindre les objectifs nationalement définis, les actions qui permettent une amélioration du tri desdits déchets.

La société Yoyo expérimente depuis l'année 2017 un projet visant à augmenter le taux de recyclage en ville et consistant en la création d'une plateforme collaborative permettant de développer le tri des bouteilles et flacons plastiques en polytéréphtalate d'éthylène (PET) clair ménagers. La démarche vise à mobiliser des habitants trieurs à qui des sacs sont mis à disposition pour leur permettre le tri de leurs bouteilles plastiques, et des "coachs" qui réceptionnent lesdits sacs. Ceux-ci sont ensuite collectés pour être apportés sur une plateforme de transfert du territoire métropolitain avant d'être acheminés vers une usine de recyclage. Pour inciter au tri, des récompenses sont distribuées par la société Yoyo aux habitants trieurs et aux "coachs". Elles prennent la forme de bons de réduction ou d'accès gratuits à des équipements sportifs, culturels ou de loisirs.

La Métropole a décidé, par la délibération du Conseil n° 2016-1584 du 10 novembre 2016, de soutenir l'action portée par la société Yoyo :

- en autorisant la mise en place d'un tel dispositif, à titre expérimental, sur les 2 quartiers du 9^e arrondissement de Lyon et à Vaulx en Velin,
- en versant pour les années 2017 et 2018, une subvention de fonctionnement prenant la forme d'une prestation en nature de collecte des déchets triés équivalent à un montant estimé à 20 000 €.

La convention encadrant le soutien de la Métropole à l'action de la société Yoyo étant arrivée à échéance, la société Yoyo sollicite la Métropole pour poursuivre cette expérimentation.

Dans le cadre de sa compétence en matière de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, et notamment pour répondre aux objectifs de sensibilisation des citoyens au geste de tri, la Métropole souhaite soutenir les projets innovants ayant pour objet la préservation des ressources. Il est par conséquent proposé, au Conseil, de prolonger le soutien au projet porté par la société Yoyo pour la période septembre 2018 à mars 2019.

Le compte prévisionnel d'exploitation de la société Yoyo est le suivant :

Dépenses		Produits	
Poste	Montant (en €)	Poste	Montant (en €)
salaires et bureaux	48 050	chiffre d'affaires	14 000
autres dépenses de fonctionnement (fournitures, dépenses de communication, événements, frais commerciaux...)	29 750	subvention Métropole de Lyon	30 000
		autres subventions	12 499
		fonds propres	21 301
Total TTC	77 800	Total TTC	77 800

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de la société Yoyo dans le cadre de ses actions en faveur de l'amélioration du tri pour la période de septembre 2018 à mars 2019.

Le versement de cette subvention sera encadré par une convention à conclure avec le bénéficiaire dans laquelle il sera notamment précisé que la Métropole reste propriétaire des bouteilles de PET clair collectées par la société Yoyo (les soutiens de Citeo et les recettes issues de la commercialisation de la matière reviennent à la Métropole). Il sera également prévu dans la convention une mesure des résultats ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de la société Yoyo dans le cadre de ses actions en faveur de l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés pour la période septembre 2018 à mars 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la société Yoyo définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 30 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P25O2482 - selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 24 000 € en 2018,

- 6 000 € en 2019.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.